



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
9 novembre 2017
Français
Original: anglais

Septième session

Vienne, 6-10 novembre 2017

Qatar: projet de décision révisé

Lieu de la dixième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, rappelant la résolution [47/202](#) A de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992 concernant le plan des conférences, et tenant compte des articles 3 et 6 de son règlement intérieur:

Prend note que le Qatar a offert d'accueillir sa session de 2023, et se félicite de cette offre qui sera approuvée à sa prochaine session, à moins qu'elle n'en décide autrement.

